



## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

**SEANCE DU 3 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sainte Croix, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléants avec voix	0
Titulaires présents	36	Voix délibératives	39
Délégués avec pouvoir	3	Membres présents	37

### Titulaires présents : 36

**ASTIE** Alain, **AZEMAR** Jean-Louis (pouvoir de **KOWALIK** Jean-François), **BALARAN** Jean-Marc, **BARILLIOT** Christine, **BARRAU** Jean-Louis, **BONFANTI** Djamila, **BORDOLL** Christian, **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CARMES** Monique, **CINTAS** Jean-Marc, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **EMERIAUD** Françoise, **IMBERT** Véronique (pouvoir de **AUZIECH** Cécile), **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian, **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie (pouvoir de **TAGLIAFERRI** Rosanne), **MUNOZ** Sonia, **NORKOWSKI** Patrice, **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline, **SAN ANDRES** Thierry, **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre, **SENGES** Jean-Marc, **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme, **TESSON** Régis, **TROUCHE** Alain, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian.

### Suppléant présent avec voix délibérative : 0

### Titulaires excusés : 19

**AUZIECH** Cécile (pouvoir à **IMBERT** Véronique), **BARBE** Christian, **BEX** Fabienne, **DELPOUX** Jacqueline, **ESCOUTES** Jean-Marc, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier, **KOWALIK** Jean-François (pouvoir à **AZEMAR** Jean-Louis), **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALATERRE** Guy, **MARTY** Denis, **ORRIT** Didier, **PENA** Sylviane, **SELAM** Fatima, **SOURDIN** Anne, **TAGLIAFERRI** Rosanne (pouvoir à **MILESI** Marie), **TOUZANI** Rachid, **VIDAL** Suzette.

### Suppléant présent sans voix délibérative : 1

**ROIG** Christine

### Secrétaire de séance :

**BOUSQUET** Jean-Louis

### DELIBERATION N° 03/07/2025-8.2 PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) DU CENTRE AQUATIQUE DU PARC, L'ODYSSEE

Conformément aux articles L 322-7, A322-12 et suivants du Code du sport, le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) s'inscrit dans l'organisation générale de la sécurité dans l'établissement et il regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques.

Il permet de connaître

- d'une part l'implantation de chaque équipement relatif à la sécurité des personnes à l'intérieur de la piscine (plans avec localisation précise des locaux à risques, organes de coupure des fluides et commande d'arrêt des pompes, voies de secours, points de regroupement ...)

- et d'autre part les moyens organisationnels de secours en fonction des différents types d'incidents pouvant survenir au sein de l'établissement

Ce POSS clarifie et complète l'ancien POSS adopté en 2013 avec la description des procédures et des interventions selon la typologie (Incident, accident, panne électrique, émanation de chlore ou incendie ...).

Une fois adopté par le Conseil communautaire, il fera l'objet d'un affichage au sein de l'établissement pour être connu par l'ensemble des usagers. Il fera également l'objet d'une communication auprès du Service départemental jeunesse, engagement et sport du Tarn.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**VALIDE et ADOPTE** le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours du centre aquatique du Parc, l'Odysée.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,  
Le Président  
Didier SOMEN**



**Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BOUSQUET**



# P.O.S.S

## *Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours*

### Juillet 2025

**Centre Aquatique du Parc L'Odysée**  
**36 rue Camboulives, 81400 CARMAUX**  
**Tél : 05.63.76.64.91**

**Propriétaire et exploitant :**  
**Communauté de Communes Carmausin-Ségala,**  
**2 rue du gaz 81400 CARMAUX**

Année de construction : 2013  
Classement et catégorie ERP : Etablissement recevant du public de 3ème catégorie de type X  
Superficie totale des plans d'eau : 431 m<sup>2</sup>  
Type de filtration : Billes de verre  
Traitement de l'eau : Chlore gazeux

FMI Fréquentation maximale instantanée de la structure intérieure : 312 personnes  
FMI Fréquentation maximale instantanée de la structure intérieure et extérieure : 368 personnes  
Capacité Maximale du Hamman : 16 personnes.



Image de synthèse du concours - Claude Foulquier

#### **PREAMBULE**

*Le POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) répond à l'obligation réglementaire fixée par l'art. A322-1 et suivants du code du sport (arrêté du 16.06.1998).*

*Il permet de connaître d'une part l'implantation de chaque équipement relatif à la sécurité des personnes à l'intérieur de la piscine et d'autre part les moyens organisationnels de secours en fonction des différents types d'incidents pouvant survenir au sein de l'établissement.*

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le 25/07/2025



ID : 081-200040905-20250703-030725\_8\_2-DE

## Table des matières

I. - Installation de l'équipement et matériel.....	4
I-1 Plan de l'ensemble des installations .....	4
I-1-1 Plans .....	4
I-1-2 les organes de coupure des fluides et les commandes d'arrêt des pompes .....	7
I-1-3 Plans d'évacuation et positionnement des éléments de sécurité (extincteurs, organes de coupures des fluides, ... ).....	8
I-1-4 les voies d'accès des secours extérieurs et les points de regroupements.....	11
I-2 Identification du matériel de secours disponible.....	13
I-2-1. Infirmierie :.....	13
I-2-2. Matériel de sauvetage : .....	13
I-2-3. Matériel de secourisme et de réanimation :.....	13
I-3 Identification des moyens de communication .....	13
I-3-1. Communication interne : .....	13
I-3-2. Moyens de liaison avec les services de secours : .....	13
I-4 Contrôles périodiques .....	14
II. - Fonctionnement général de l'établissement.....	14
II.1 - Période d'ouverture de l'établissement.....	14
II.2 - Horaires et jours d'ouverture au public : .....	14
II.3 -Fréquentation :.....	14
II.4 -Conventions signées avec les associations et avec les pompiers et police.....	15
III. - Organisation de la surveillance de la sécurité.....	16
III.1 - Un principe : une surveillance constante, vigilante et active.....	16
III.2 - Tenue des MNS.....	16
III-3 vérifications quotidiennes .....	16
III-3-1. Avant l'ouverture de l'établissement : .....	16
III-3-2. A la fermeture de l'établissement : .....	17
III-3-3. Cas d'évacuation immédiate des bassins pour raison d'hygiène : .....	17
III.4 - Zone de surveillance et poste de surveillance .....	17
III.5 - Les centres de loisirs et les institutions spécialisées .....	19
IV. – Procédures d'interventions .....	20
IV.1 - Organisation interne en cas d'accident.....	20
IV.2 – Evacuation du site lors d'une panne ou d'un sinistre .....	24
V-NUMEROS D'APPEL D'URGENCE .....	27

# I. - Installation de l'équipement et matériel

## I-1 Plan de l'ensemble des installations

### I-1-1 Plans

#### Au niveau rez-de-chaussée :

- un sas d'entrée de 27m<sup>2</sup>
- un hall d'accueil de 88 m<sup>2</sup>
- un bloc sanitaire de 12m<sup>2</sup>
- un volume vestiaires, cabines, casiers de 240m<sup>2</sup>
- un volume douches et sanitaires avec pédiluve de 90m<sup>2</sup>
- Hammam de 27m<sup>2</sup>
- Infirmerie de 15m<sup>2</sup>
- Locaux de rangement et entretien (3 volumes) de 68m<sup>2</sup>
- Un local de gonflage (air comprimé – subaquatique) de 5 m<sup>2</sup>
- Un espace administration
- Deux bureaux (gestion – direction) de 20m<sup>2</sup>
- Un bureau associations (Natation, Plongée) de 20m<sup>2</sup>
- Locaux sociaux (non accessible au public) de 44m<sup>2</sup>
- Office MNS
- Vestiaires
- Sanitaires
- Espace extérieur Aquatoon : plaine de jeux aquatiques pour les enfants
- **un espace bassins nautiques de 1052 m<sup>2</sup> avec :**

Caractéristique des bassins	Dimension (m)	Profondeur (m)	Superficie (m <sup>2</sup> )	Volume (m <sup>3</sup> )
<b>Bassin sportif</b>	25 x 12.5 (homologué 5 couloirs)	1.25 à 2	312.5	473
<b>Bassin ludique avec bain à bulles</b>	Forme libre, accès PMR en pente douce	0.60 à 1.25	102	104
<b>Pataugeoire</b>	Forme libre et ses jets d'eau	0.16	18	3

Rez de Chaussée



	Evacuation sortie finale		Extincteur portatif		Déclencheur d'alarme incendie		Porte coupe-feu		Désenfumage		Poste de surveillance		Arêt d'urgence		Espace attente sécurisé		Infirmierie Local soins Armoire à pharmacie	
	Evacuation cheminement		Téléphone d'urgence		Rabotier d'incendie armé (RIA)		Arêt pompe général, intérieur extérieur		Arêt pompe		Barrière GAZ		SSI	Centrale alarme		Défibrillateur		Armoire électrique

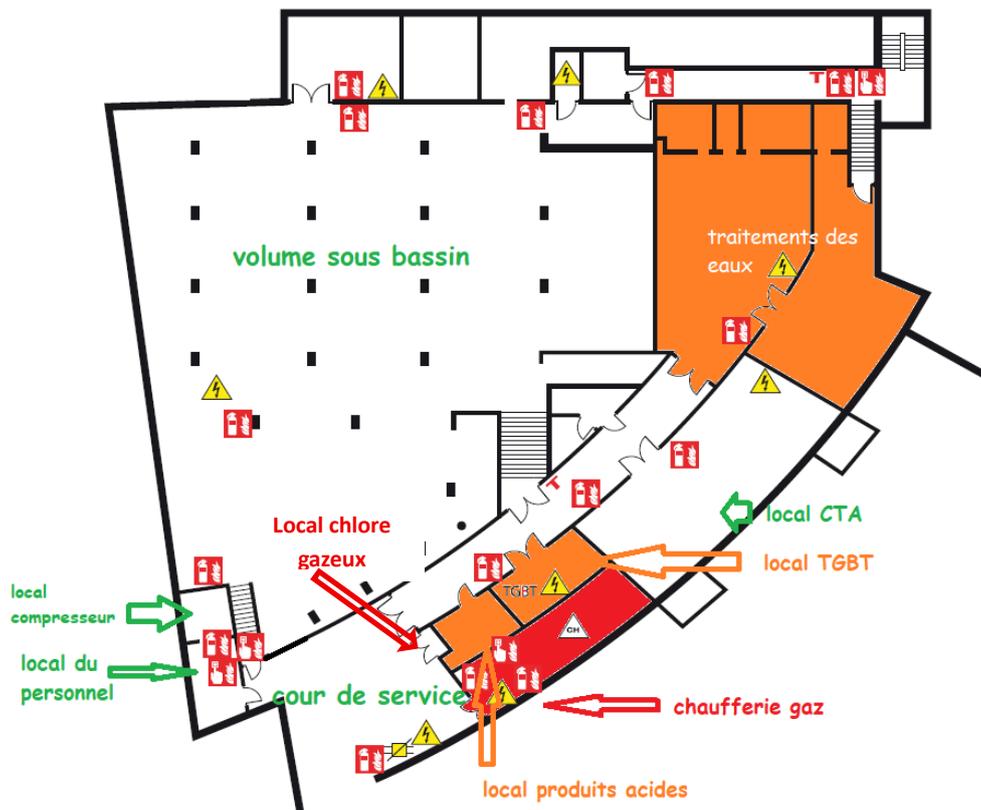
**Au niveau sous-sol (niveau technique)**

- Une cour de service couverte de 95m<sup>2</sup>
- Volume sous bassins de 900m<sup>2</sup>
- Un local du personnel de 17m<sup>2</sup>
- Un local compresseur de 9m<sup>2</sup>
- Un local TGBT (Tableau Général Basse Tension) de 18m<sup>2</sup>
- Deux locaux traitement des eaux de la piscine de 168m<sup>2</sup>
- Un local des produits Acides de 12m<sup>2</sup>
- Un local CTA (centrale de traitement d'air) de 99 m<sup>2</sup>
- Une chaufferie gaz de 41 m<sup>2</sup>
- Un local chlore gazeux

**Légende :**

*Locaux à risques importants*

*Locaux à risques moyens*




## I-1-2 les organes de coupure des fluides et les commandes d'arrêt des pompes

- L'alimentation en électricité, située à l'accueil sous le comptoir



- Les alimentations en eau, située au niveau du local chauffage, cour de service au R-1



- L'alimentation en gaz (de ville) située à l'extérieur du portail d'entrée de cour de service au R-1



- Les Arrêts d'urgence des pompes situés dans l'OFFICE MNS à proximité des bassins



situés dans le local traitement des eaux (R-1)



- Les Arrêts de la CTA dans le hall d'accueil



## I-1-3 Plans d'évacuation et positionnement des éléments de sécurité (extincteurs, organes de coupures des fluides, ...)

# PLAN D'EVACUATION

Rez de Chaussée

**Isogard**  
votre sécurité incendie  
**tyco** Fire & Integrated Solutions

5, avenue Didier Daurat  
31700 BLAGNAC  
Tél : 05 34 55 81 46 - Fax : 05 34 55 81 47

---

**En cas d'incendie**

**DECLENCHEZ L'ALARME**  
en utilisant le boîtier le plus proche  
ou en téléphonant au 18

**ATTAQUEZ LE FEU**  
sans prendre de risque  
Position des équipements sur le plan ci-contre

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

**En cas d'évacuation**

**A L'AUDITION DU SIGNAL SONORE**  
(son continu modulé)  
ou sur ordre du personnel

**REJOIGNEZ LE POINT DE RASSEMBLEMENT :**

**FERMEZ PORTES ET FENETRES**  
et vérifiez que personne  
ne reste dans les locaux

**EVACUEZ CALMEMENT LE NIVEAU**  
en utilisant les issues les plus proches  
et en suivant les indications des guides

**EN CAS DE FUMÉE BAISSÉZ-VOUS**  
car l'air frais se situe près du sol

**GUIDES D'ÉVACUATION :**

---

**En cas d'accident**

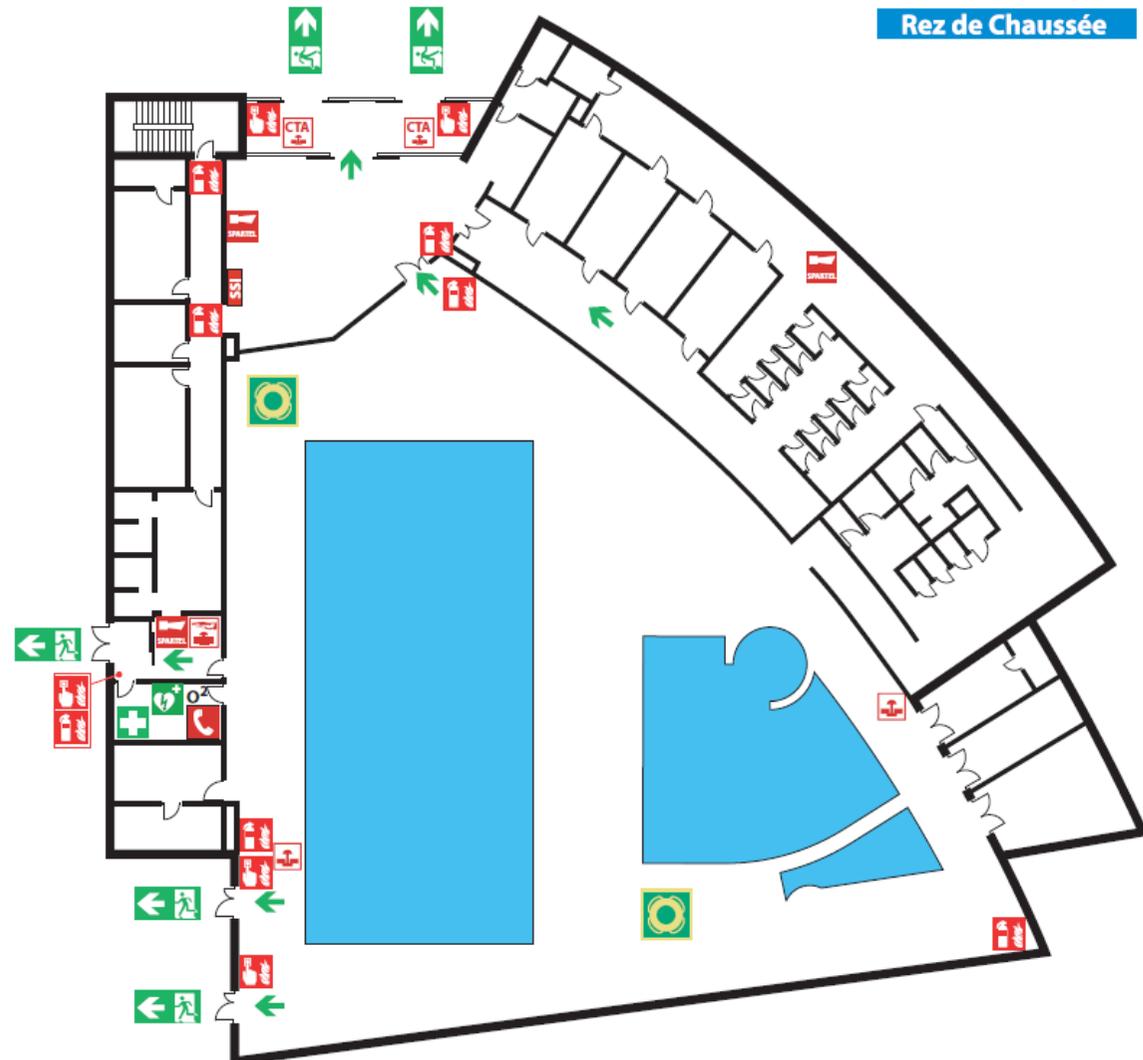
**PREVENEZ LES SECOURS**  
en téléphonant au 15

**SAUVETEURS SECOURISTES :**

---

Concepteur du plan : ISOGARD- PA  
Date de conception du plan : 10/2013  
Numéro du plan : 78/19092  
Mise à jour n° : 1

Conforme aux Normes NF X08-020 - Plan schématique



	Evacuation sortie finale		Extincteur portatif		Déclencheur d'alarme incendie		Porte coupe-feu		Désenfumage		Poste de surveillance		Arrêt d'urgence		Espace attente sécurisé		Infirmierie Local soins Armoire à pharmacie
	Evacuation cheminement		Téléphone d'urgence		Robinet d'incendie armé (RIA)		Arrêt pompe général, intérieur extérieur		Arrêt pompe		Barrière GAZ		Centrale alarme		Défibrillateur		Armoire électrique

# PLAN D'EVACUATION

Sous Sol

5, avenue Didier Daurat  
31700 BLANZAC  
Tél: 05 34 55 81 45 - Fax: 05 34 55 81 47

**En cas d'incendie**

**DECLENCHEZ L'ALARME**  
en utilisant le boîtier le plus proche  
ou en téléphonant au 18

**ATTAQUEZ LE FEU**  
sans prendre de risque  
Position des équipements sur le plan ci-contre

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**En cas d'évacuation**

**A L'AUDITION DU SIGNAL SONORE**  
(son continu modulé)  
ou sur ordre du personnel

**REJOIGNEZ LE POINT DE RASSEMBLEMENT :**

**FERMEZ PORTES ET FENETRES**  
et vérifiez que personne  
ne reste dans les locaux

**EVACUEZ CALMEMENT LE NIVEAU**  
en utilisant les issues les plus proches  
et en suivant les indications des guides

**EN CAS DE FUMÉE BAISSÉZ-VOUS**  
car l'air frais se situe près du sol

**GUIDES D'ÉVACUATION :**

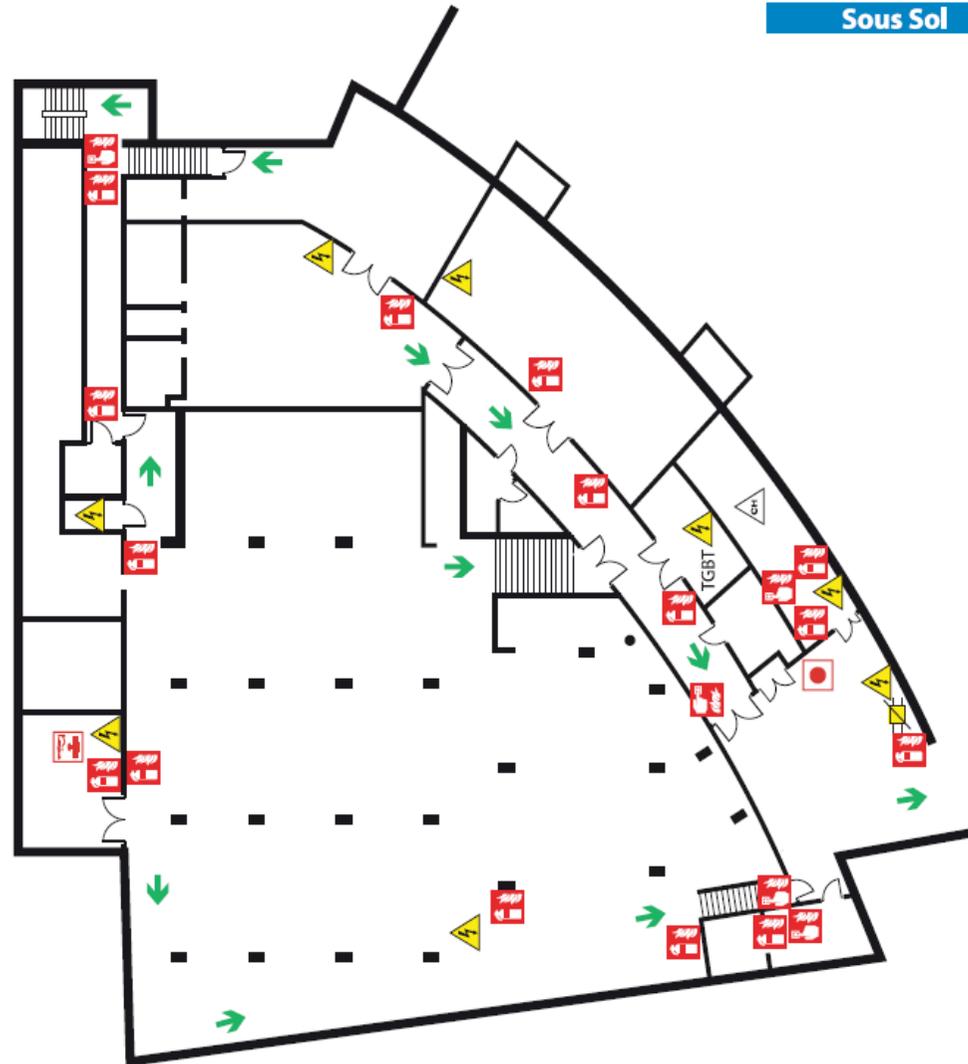
**En cas d'accident**

**PREVENEZ LES SECOURS**  
en téléphonant au 15

**SAUVETEURS SECOURISTES :**

Concepteur du plan : ISOGARD- PA  
Date de conception du plan : 10/2013  
Numéro du plan : 78/19092  
Mise à jour n° : 1

Conforme aux Normes NF X30-020 - Plan schématique

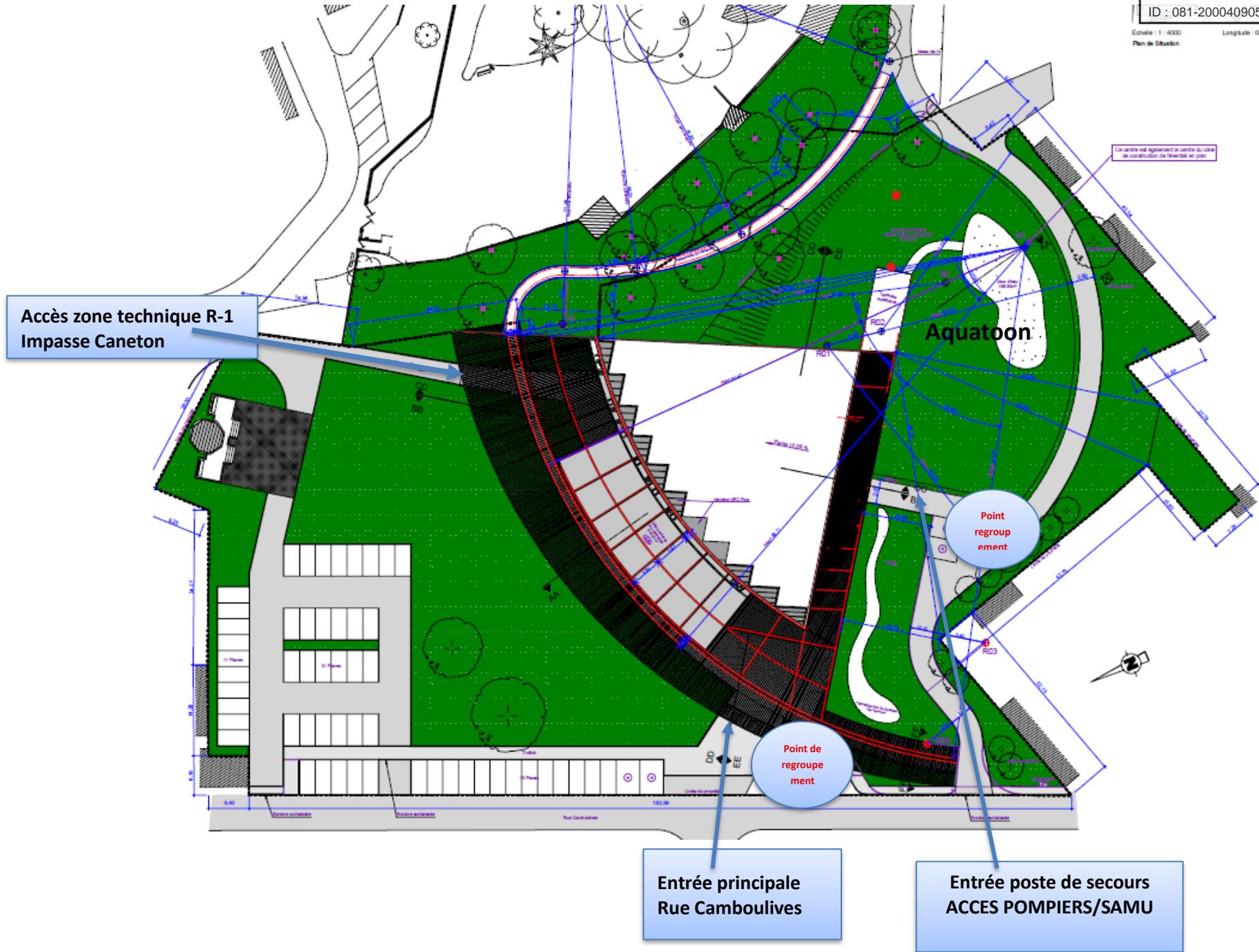


Evacuation sortie finale	Extincteur portatif	Déclencheur d'alarme incendie	Porte coupe-feu	Désenfumage	Chauffage	Arrêt d'urgence	Espace attente sécurisé	Infirmerie Laboratoire Armoire à pharmacie
Evacuation cheminement	Extincteur sur roues	Rabinet d'incendie armé (RIA)	Arrêt pompe général	Coupure chauffage	Barrage GAZ	Centrale d'alarme	Défibrillateur	Armoire électrique

## I-1-4 les voies d'accès des secours extérieurs et les points de regroupements

- Entrée principale : rue Camboulives
- Entrée poste secours et accès secours
- Entrée zone technique passe caneton : impasse caneton
- Sortie côté Aquatoon

Toutes les sorties et issues de secours devront être en permanence libres de tout encombrement. L'accès pompiers doit être à tout moment laissé libre de toute occupation, le stationnement devant la porte de l'infirmierie est interdit. Les agents ont autorité pour appeler les forces de l'ordre si des véhicules non identifiés gênaient les accès.



Accès zone technique R-1  
 Impasse Caneton

Point regroupement

Point de regroupement

Entrée principale  
 Rue Camboulives

Entrée poste de secours  
 ACCES POMPIERS/SAMU

## I-2 Identification du matériel de secours disponible

### I-2-1. Infirmierie :

- Table de soin.
- Désinfectant pour les mains
- Masques
- Gants
- Armoire infirmerie avec nécessaire de premiers secours
- Collecteur de déchets DASRI

### I-2-2. Matériel de sauvetage :

Perches disposées stratégiquement autour des bassins

### I-2-3. Matériel de secourisme et de réanimation :

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| • 1 sac d'intervention avec nécessaire premiers secours et une bouteille d'O <sub>2</sub> de 5L dans chaque sac                       | • Thermomètre            |
| • Masques inhalation haute concentration : Adulte / Pédiatrique   | • Tensiomètre            |
| • Défibrillateur Entièrement Automatisé (D.E.A.) : POWERHEART AED G3 qui comprend également 2 jeux d'électrodes adulte et pédiatrique | • Canules de Guedel      |
| • Plan dur avec immobilisateur de tête  | • Aspirateur à mucosités |
| • 2 colliers cervicaux : Adulte /Pédiatrique  | • Sérum physiologique    |
| • 3 Ballons Auto-remplisseurs à Valve Unidirectionnel (Nourrisson, enfant, adulte).   | • Pince à épiler         |
| • Glucomètre lecteur de glycémie  | • Pansements             |
| • Oxygène de pouls  | • Désinfectant           |
|   | • Ciseaux                |
|   | • Couverture de survie   |
|   | • Coussins hémostatiques |
|   | • Garrot                 |
|   | • Rasoirs                |
|   | • Serviettes             |
|   | • Ciseaux                |

*Le Défibrillateur Entièrement Automatisé est stocké au poste de secours. L'utilisation du D.E.A. s'effectuera suivant la procédure écrite dans le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile (P.S.E.1) en vigueur.*

## I-3 Identification des moyens de communication

### I-3-1. Communication interne :

un sifflet pour chaque MNS

En complément : 3 radios VHF pour communication interne à l'établissement, Spartel, Téléphone sans fil

*NB : L'avertisseur Spartel, outil complémentaire aux moyens d'alertes classiques (voix, sifflets, etc.), est un moyen de communication rapide et sécurisé entre les personnels de l'établissement qui permet également d'émettre des annonces aux usagers*

### I-3-2. Moyens de liaison avec les services de secours :

Une ligne d'urgence dans l'infirmerie : Ligne directe SAMU - sapeurs-pompiers

Téléphone sans fil au bassin

Téléphone fixe à l'accueil

## I-4 Contrôles périodiques

Installation	Qualification	Fréquence
Chauffage et équipement gaz	PRESTATAIRE	1 fois par an
Installation électrique	PRESTATAIRE	1 fois par an
Éclairage de sécurité	EXPLOITANT	1 fois par mois
Éclairage autonomie 1 heure	EXPLOITANT	1 fois tous les 6 mois
Éclairage conformité installation	PRESTATAIRE	1 fois par an
Portes ouvertures automatiques	PRESTATAIRE	1 fois par an
Incendie alarme	PRESTATAIRE	1 fois par an
Extincteurs	PRESTATAIRE	1 fois par an

## II. - Fonctionnement général de l'établissement

### II.1 - Période d'ouverture de l'établissement

L'établissement de bain est ouvert du 1er janvier au 31 décembre de l'année selon le planning réalisé par la Communauté de communes Carmausin-Ségala

L'établissement de bains pourra être fermé périodiquement lors de vidanges et interventions techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement, lors de certains jours fériés, lors de périodes définies par la Communauté de communes Carmausin-Ségala.

Ouverture permanente : OUI

Ouverture saisonnière : ouverture complémentaire de l'espace Aquatoon

Ouverture scolaire selon planification annuelle

Ouverture au public selon planification annuelle affichée à l'entrée de l'Etablissement

Animations et Evènementiels selon planification

### II.2 - Horaires et jours d'ouverture au public :

Deux périodes sont considérées en raison de leur modes de fonctionnement différents :

Horaires « hors vacances scolaires » (zone C) et horaires « vacances scolaires » (Zone C)

Ouvertures selon les plannings réalisés par la Communauté de communes Carmausin-Ségala

### II.3 -Fréquentation :

Nombre de passage à l'année en moyenne: 60 000 à 70 000 entrées

Nombre de passage par jour en moyenne = 300

Fréquentation Maximale Instantanée (F.M.I.)

C'est le nombre maximal de personnes (baigneurs et non baigneurs) pouvant se trouver simultanément dans l'établissement.

Fréquentation maximale instantanée de la structure intérieure : 312 personnes

Fréquentation maximale instantanée de la structure intérieure et extérieure : 368 personnes

Capacité Maximale du Hamman : 16 personnes.

#### Les moments de forte fréquentation prévisibles

- Lors des temps scolaires primaires
- Lors des activités d'aquagym
- Lors des épisodes de forte chaleur, l'après midi

## II.4 -Conventions signées avec les associations et avec les pompiers et police

Dans les conventions de mise à disposition de l'équipement, établies avec les associations, et avec les services de pompiers/police, il est fait mention de créneaux qui ne sont pas surveillés par le personnel intercommunal. La responsabilité de la surveillance du bassin et de la sécurité incombe au personnel encadrant de la structure sous la responsabilité, dans le cas d'association, du ou de la président(e), en suivant les règles établies par la fédération de tutelle. Les bénévoles et personnel doivent être présents durant la durée totale de la présence des pratiquants.

Les intervenants et encadrants doivent prendre connaissance du POSS. Le matériel de secours et de sécurité est mis à la disposition des structures conventionnées.

## III. - Organisation de la surveillance de la sécurité

### III.1 - Un principe : une surveillance constante, vigilante et active

Code du sport, art L322-7 « toute baignade et piscine d'accès payant doit, pendant les heures d'ouverture au public, être surveillée d'une façon constante par un personnel qualifié d'un diplôme délivré par l'Etat et défini par voie réglementaire »

Cela signifie que la sécurité doit être assurée par une **présence permanente**, dès lors que les utilisateurs ont franchi l'accès caisse à l'établissement et ce jusqu'à ce que tous les utilisateurs (hors associations conventionnées) aient quitté l'établissement à la fermeture.

### III.2 - Tenue des MNS

Le MNS porte à tout moment le tee-shirt réglementaire floqué MNS afin de répondre à des exigences de lisibilité, de sécurité et de conformité. La norme AFNOR NF S52-507 vise à harmoniser les tenues des personnels de surveillance dans les piscines et espaces de baignade avec pour objectif de rendre les sauveteurs facilement identifiables pour les usagers, même à distance, afin de renforcer la réactivité en cas de situation d'urgence. La norme impose que les tenues des MNS et sauveteurs soient distinctives, visibles et reconnaissables immédiatement.

### III-3 vérifications quotidiennes

#### III-3-1. Avant l'ouverture de l'établissement :

##### Par l'agent technique et/ou agent et la société privée prestataire de l'entretien :

- Nettoyage et désinfection de l'établissement
- Vérification du bon état de fonctionnement général de l'établissement
- Contrôle journalier du cahier sanitaire et inscription des résultats d'analyse et de toute remarque ou information technique à transmettre
- En l'absence de l'accueil, contrôle de la présence du ou des MNS sinon interdiction formelle de faire entrer les usagers puis ouverture de l'établissement

##### Par le ou les MNS :

- Ouverture de la main courante et vérification des analyses du jour
- Contrôle visuel de l'état du bassin, de l'eau et des équipements
- Vérification de la ligne téléphonique fixe
- Vérification charge et fonctionnement du tel portable
- Vérification sonnerie alarme évacuation et des issues de secours
- Vérification alarme interne en cas d'accident, matériel Spatel
- Vérification du matériel de réanimation, D.E.A. et de secourisme
- Vérification du volume d'oxygène disponible dans les bouteilles.

##### Par l'agent d'accueil :

- Mise en fonctionnement de l'accueil et de la caisse le cas échéant
- Contrôle de la présence du ou des M.N.S. sinon interdiction formelle de faire entrer les usagers puis ouverture de l'établissement

### III-3-2. A la fermeture de l'établissement :

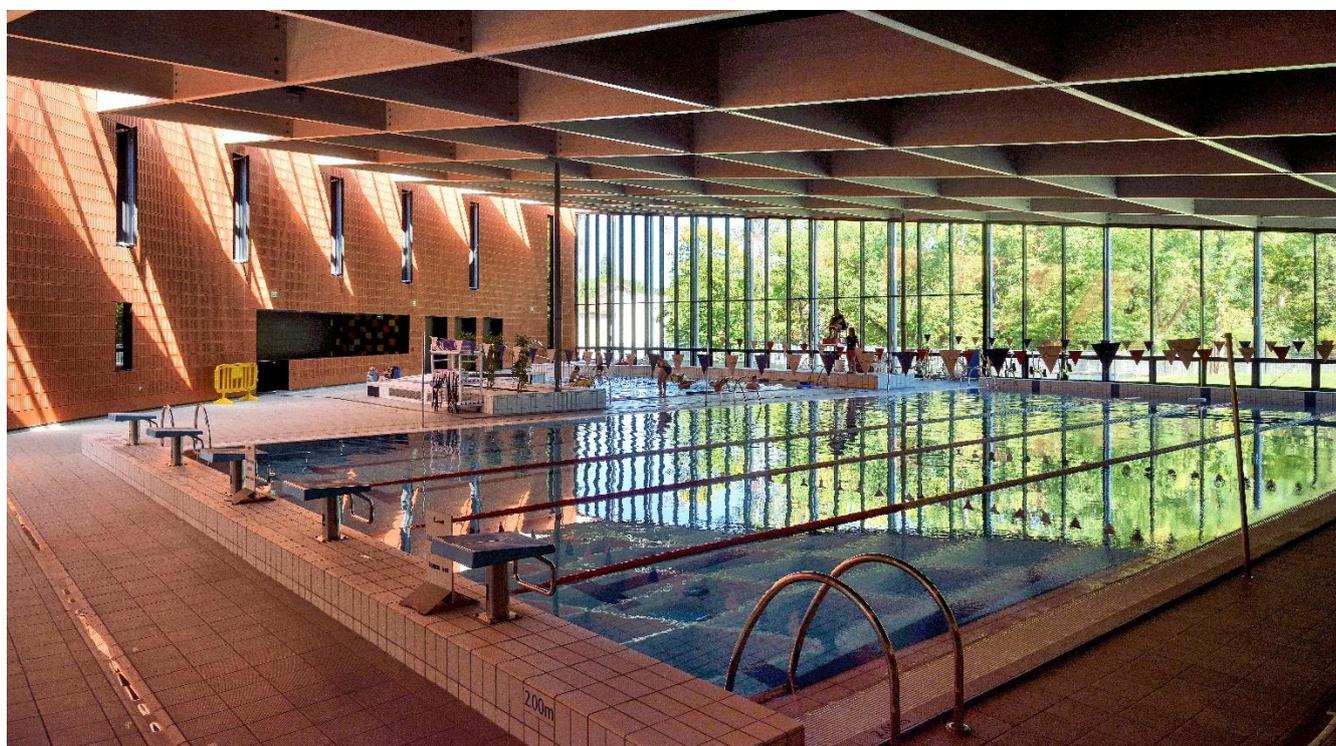
#### Par le ou les MNS

- Vérification de l'évacuation des bassins
- Contrôle de la fermeture de l'ensemble des portes
- Fermeture de l'établissement après contrôle de la sortie de l'établissement du dernier usager.

### III-3-3. Cas d'évacuation immédiate des bassins pour raison d'hygiène :

- Transparence de l'eau ne permettant pas une visibilité distincte du fond du bassin,
- Problème qualité de l'eau,
- Présence d'excréments, de vomissure ou de sang dans l'eau

## III.4 - Zone de surveillance et poste de surveillance



La halle des bassins entièrement ouverte sur le parc du Candou - photo Gilles Tordjeman

Ce sont des espaces pouvant intégrer une partie ou plusieurs bassins et parties plages qui doivent faire l'objet de la surveillance du MNS par un balayage visuel.

Le poste de surveillance est un lieu de positionnement du surveillant défini comme étant pertinent pour la sécurité des baigneurs. Chaque MNS en surveillance apprécie selon les circonstances et les risques du moment son positionnement (fixe ou mobile).

La baignade dans les bassins et l'orientation des sources de lumière (effet de réverbération et éblouissement) peuvent constituer un facteur de risque. Elle déterminera le positionnement du MNS en charge de la surveillance.

En conséquence, suivant la fréquentation des bassins, le MNS doit se placer de façon à être le plus opérationnel possible.

En aucun cas le MNS ne peut quitter son poste de surveillance. Si plusieurs M.N.S. sont en poste, en aucun cas un M.N.S. ne peut quitter son poste de surveillance sans en informer son collègue.

Les bassins ne doivent en aucun cas être laissés sans surveillance. Tant que l'accès au bassin est possible, un M.N.S. doit rester en surveillance, même si les bassins ne sont pas occupés. Ainsi, la surveillance doit être assurée tant que la piscine n'est pas complètement évacuée par les usagers (tout public, scolaire).

Une fois la prise de service, les M.N.S. et les autres agents accueil et technique, ne pourront pas quitter l'établissement durant la durée de leur service sauf autorisation du responsable de l'équipement.

Organisation des pauses :

La pause est la période durant laquelle le surveillant peut s'absenter du bassin, tout en restant immédiatement disponible en cas de besoin ou d'alerte. Il est donc obligatoirement situé dans l'établissement. Les pauses sont organisées en fonction des risques, de la nature du public et de la fréquentation et est de 20 minutes après 6 heures de travail.

**Le nombre de M.N.S. en surveillance est défini suivant le planning général d'utilisation de la piscine.**

**1 MNS** en surveillance pendant les heures d'ouverture public

**1 MNS** qui enseigne et/ou encadre l'activité et **1 MNS** qui surveille

**1 MNS** en surveillance des établissements scolaires secondaires (Collèges et Lycées)

**2 MNS** en surveillance des établissements scolaires primaires + **1 à 2 MNS** en intervention pédagogique

## Positionnement du MNS en surveillance

### FIXE ou MOBILE

**(Décision prise par le surveillant concerné pour garantir la sécurité maximum des usagers)**

Autre personnel pouvant être présent dans l'établissement :

Régisseur (ouverture public)

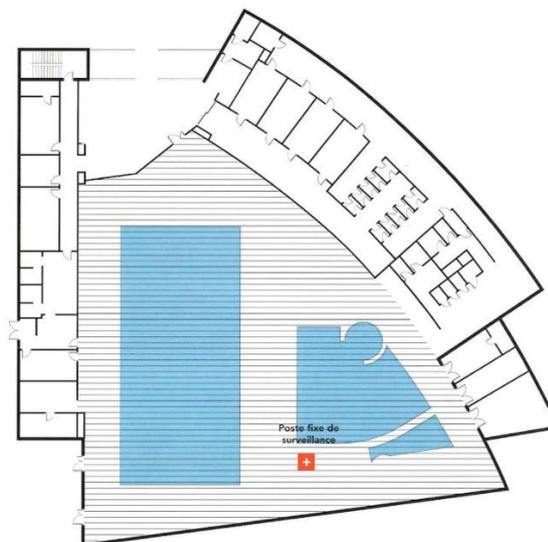
Agent technique et d'entretien

Responsable du Centre aquatique / Chef de bassin (ETAPS – BEESAN)

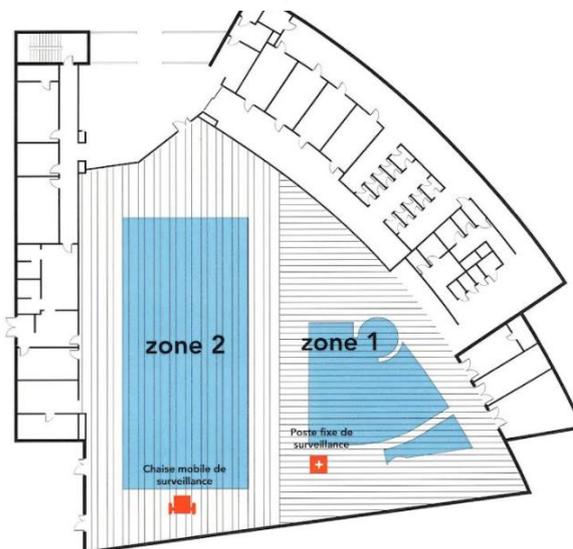
Adjoint Chef de bassin (ETAPS – BEESAN)

D'autres MNS, BPJEPS ou BNSSA (en activité pédagogique ou en sport)

#### Poste de surveillance fixe 1 MNS



#### Postes de surveillance fixe si 2 MNS présents



## III.5 - Les centres de loisirs et les institutions spécialisées

L'accueil de ces groupes se fait pendant le temps d'ouverture au public, uniquement sur réservation.

## IV. – Procédures d'interventions

### IV.1 - Organisation interne en cas d'accident

Le processus d'intervention prend en compte les éléments de sécurité active (formation et qualification des personnels) et passive (signalétique, matériel d'entraînement, secourisme). Le positionnement et la vigilance du personnel sont prépondérants pour la prévention.

L'objectif est d'agir le plus efficacement et le plus rapidement possible en fonction de la situation spécifique (nombre de victimes, état, localisation, disposition du ou des M.N.S., type d'accident,).

Aucune action, aucun rôle ne peut généralement être attribué par avance. Chaque type d'accident/incident étant spécifique, la procédure d'intervention globale doit pouvoir répondre à toute situation.

Dès que l'un des secouristes prend l'initiative d'une action, les autres interagissent pour compléter l'intervention de la manière la plus cohérente possible face au contexte. L'équipe des intervenants se répartit de manière homogène sur l'ensemble des actions à mener. Si d'autres agents ou M.N.S. sont présents lors d'une intervention, ils viendront se rajouter au protocole et soulager les autres acteurs en intervention.

Tous les acteurs peuvent donc intervenir, suivant le type de situation et leur niveau de formation au 1<sup>er</sup> secours. Lors d'une intervention, le sauveteur, qu'il soit seul ou en équipe, avec ou sans matériel doit se conformer aux conduites à tenir et aux techniques de premiers secours du référentiel National de Compétences de Sécurité civile en vigueur.

#### **Incident**

Gestion de l'incident sur place ou au poste de secours, si un autre MNS est présent.

Lors des activités aquaforme, l'activité est temporairement arrêtée le temps de la gestion de l'incident.

#### **Accident**

Gestion de l'accident sur place ou au poste de secours si son état le permet

**Si la surveillance ne peut plus être assurée, arrêt total des activités et évacuation de la baignade** afin d'assurer au maximum la prise en charge :

- de la victime jusqu'à l'arrivée des secours ; Un accès direct de l'extérieur par l'infirmerie permet aux secouristes d'intervenir sans passer par les bassins (Les secours ont accès à l'établissement par une voie à droite de l'entrée principale puis par une porte qui communique directement avec l'infirmerie
- des usagers présents regroupés sur les plages ou vers les vestiaires en attendant un éventuel retour aux bassins.

**Le nombre de M.N.S. en surveillance est défini suivant le planning général d'utilisation de la piscine**

	Pendant les heures d'ouverture public	Établissements scolaires secondaires (Collèges et Lycées)	Activité	Établissements scolaires primaires
Nombre de MNS en surveillance	<b>1 MNS</b> en surveillance		<b>2 MNS</b> en surveillance	
	<p><b>Rôle MNS :</b>            Il sort la victime de l'eau,            Il appelle l'agent régisseur ou technique ou une personne du public,            Il dresse le bilan fonctionnel et le transmet à l'agent,            Il demande à l'agent d'apporter le matériel de secours adéquat (oxygène, DSA, plan dur...),            Il pratique les premiers soins.</p> <p><b>Rôle agent accueil ou technique :</b>            Le cas échéant, il ferme la caisse,            Il fait évacuer le bassin,            Il prend en charge l'appel des secours SAMU 15 ou pompiers 18,            Il effectue le service d'ordre autour de la victime,            Il aide et se tient à la disposition du MNS.</p>	<p><b>Rôle MNS :</b>            Il sort la victime de l'eau,            Il dresse le bilan fonctionnel et le transmet à l'encadrant,            Il demande à l'encadrant d'apporter le matériel de secours adéquat (oxygène, plan dur, couverture, DSA ...),            Il pratique les premiers secours.</p> <p><b>Rôle encadrant (professeur EPS):</b>            Il fait évacuer le bassin,            Il va prendre le matériel de secours adéquat,            Il prend en charge l'appel des secours,            Il effectue le service d'ordre autour de la victime,            Il aide en se tenant à la disposition du MNS.</p>	<p><b>Rôle MNS :</b>            Un des deux MNS se rend compte de l'accident :            Il va chercher la victime,            Il prévient ou fait prévenir son collègue,            Il fait un bilan fonctionnel et effectue les premiers secours.</p> <p><b>Le deuxième MNS :</b>            Il fait évacuer le bassin,            Il aide à sortir la victime et fait avec son collègue le bilan            Il prend en charge l'appel des secours : SAMU (15),            Pompiers (18),            Il va chercher le matériel de secours adéquat (oxygène, plan dur, couverture, DSA ...), rejoint son collègue et s'associe à l'intervention sur la victime,            Il effectue le service d'ordre autour de la victime,            Il accueille les secours,            Il aide et se tient à la disposition de son collègue.</p>	

#### Conduite à tenir face à un incident/accident nécessitant une évacuation :

---

- Analyser rapidement de la situation,
- Alerter un collègue qui cessera son activité pour qu'il puisse appeler les secours,
- Effectuer l'évacuation de la baignade avec les moyens de communication interne disponibles,
- Rester calme et diriger les usagers vers les issues de secours,
- S'occuper des éventuelles victimes,
- Ne pas laisser les usagers revenir dans l'espace de bain sans l'autorisation expresse du responsable des secours,
- Dès que possible, prévenir la hiérarchie,
- Ne jamais laisser repartir la victime sans avis médical (Confirmation médecin du S.A.M.U.) ou avant l'arrivée des secours,
- La réouverture de l'établissement ne se fera qu'après la prise en charge de la victime par les Pompiers, le S.A.M.U. ou tout autre organisme chargé de l'évacuation des victimes vers un milieu hospitalier,
- Après l'accident, rédiger un rapport d'intervention.

#### Message d'alerte au secours :

---

##### **Tout retard et toute imprécision peuvent concourir à l'aggravation de l'état de la victime**

- Se présenter en donnant son NOM et son NUMERO DE TELEPHONE,
- La NATURE DU PROBLEME (maladie, accident,),
- Les RISQUES éventuels (incendie, explosion, produits chimiques,),
- La LOCALISATION très précise,
- Le NOMBRE de personnes concernées,
- La GRAVITE de l'état de la ou des victimes,
- Les MESURES PRISES et GESTES EFFECTUES
- Répondre aux questions posées par les services de secours,
- Ecouter les conseils et instructions données par les services de secours
- Attendre la fin des instructions avant de raccrocher



SDIS 13 TARN Associés Pompiers		FICHE BILAN SUAP – N° INTER :		Date : ...../...../..... Chef d'agrés (Nom ou Matricule) :	
<p>ADRESSE : .....                  C.S. : .....</p>					
<p>NOM : ..... PRÉNOM : .....                  SEXE : <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F DATE DE NAISSANCE : ...../...../..... (ÂGE ) : .....                  ADRESSE DE LA VICTIME : .....                  MÉDECIN TRAITANT : ..... PERSONNE À PRÉVENIR : ..... TEL : .....</p>					
<p>BILAN CIRCONSTANCIEL</p> <p><input type="checkbox"/> BLESSÉ <input type="checkbox"/> MALADE <input type="checkbox"/> AUTRES MISSIONS  <input type="checkbox"/> V.P. <input type="checkbox"/> DOMICILE <input type="checkbox"/> TRAVAIL <input type="checkbox"/> ERP <input type="checkbox"/> MILIEU NATUREL <input type="checkbox"/> AUTRES : .....</p> <p>CIRCONSTANCES : .....</p> <p>ACCIDENT DE CIRCULATION : <input type="checkbox"/> PIÉTON <input type="checkbox"/> DEUX ROUES <input type="checkbox"/> VL <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> BUS <input type="checkbox"/> AUTRE : .....</p> <p>• TYPE DE CHOC : <input type="checkbox"/> FRONTAL <input type="checkbox"/> LATÉRAL <input type="checkbox"/> FRONTO-LATÉRAL <input type="checkbox"/> ARRIÈRE <input type="checkbox"/> TONNEAUX <input type="checkbox"/> OBSTACLE FIXE  <input type="checkbox"/> POSITION DANS LE VÉHICULE : <input type="checkbox"/> CONDUCTEUR <input type="checkbox"/> PASSAGER AV <input type="checkbox"/> PASSAGER AR  <input type="checkbox"/> VITESSE ESTIMÉE AU MOMENT DU CHOC : ..... Km/h  <input type="checkbox"/> ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ : <input type="checkbox"/> DÉCLENCHEMENT AIRBAG TYPE : ..... <input type="checkbox"/> APPUI-TÊTE <input type="checkbox"/> CEINTURE  <input type="checkbox"/> ÉQUIPEMENT(S) DU MOTARD : .....</p> <p>SITUATION À L'ARRIVÉE : <input type="checkbox"/> INCARCÉRÉE <input type="checkbox"/> ÉLECTRIFIÉE/PROJETÉE <input type="checkbox"/> CASQUE RETIRÉ <input type="checkbox"/> PIÈGE <input type="checkbox"/> SORTIE DU VÉHICULE                  INTOXICATION PAR : <input type="checkbox"/> ALCOOL <input type="checkbox"/> FUMÉES D'INCENDIE <input type="checkbox"/> CO <input type="checkbox"/> (PM) <input type="checkbox"/> MÉDICAMENTS <input type="checkbox"/> AUTRES : .....</p> <p>AUTRES MOTIFS : <input type="checkbox"/> ARME BLANCHE <input type="checkbox"/> ARME À FEU <input type="checkbox"/> PENDAISON-STRAUNGULATION <input type="checkbox"/> NOVADE  <input type="checkbox"/> ÉLECTRISATION <input type="checkbox"/> CHUTE (Hauteur : .....m)  <input type="checkbox"/> ACCOUCHEMENT : <input type="checkbox"/> EN COURS <input type="checkbox"/> FAIT</p>					
<p>BILAN PRIMAIRE</p> <p><input type="checkbox"/> HÉMORRAGIE <input type="checkbox"/> SUSPICION TRAUMA BACIS <input type="checkbox"/> VA LIBRES  <input type="checkbox"/> OBSTRUCTION TOTALE DES VA <input type="checkbox"/> OBSTRUCTION PARTIELLE DES VA</p>					
<p>ANORMALE</p> <p><input type="checkbox"/> SUPERFICIELLE <input type="checkbox"/> IRRÉGULIÈRE <input type="checkbox"/> TRAGE <input type="checkbox"/> BRUYANTE  <input type="checkbox"/> ASYMÉTRIQUE <input type="checkbox"/> DIFFICULTÉ À PARLER <input type="checkbox"/> SUEURS  <input type="checkbox"/> CYANOSE <input type="checkbox"/> SUEURS</p>					
<p>ANORMAL</p> <p><input type="checkbox"/> FIANT <input type="checkbox"/> ASYMÉTRIQUE <input type="checkbox"/> RÉPONSE MOTRICE  <input type="checkbox"/> SUEURS FROIDES <input type="checkbox"/> TRC &gt; 35 <input type="checkbox"/> TRC &gt; 35 <input type="checkbox"/> CONJONCTIVES PÂLES</p>					
<p>OUVERTURE YEUX</p> <p>1 Aucune                  2 A la douleur                  3 Aux ordres                  4 Spontanée                  5 Orientée                  6 Spontanée</p> <p>RÉPONSE VERBALE</p> <p>1 Aucune                  2 Incompréhensible                  3 Incobérente                  4 Confuse                  5 Orientée                  6 Spontanée</p> <p>TOTAL : <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 1</p>					
<p>EXPOSITION AU FROID <input type="checkbox"/> EXPOSITION A LA CHALEUR <input type="checkbox"/> T. ANORMALE AU TOUCHER</p>					
<p><input type="checkbox"/> VICTIME CRITIQUE EN : ..... Demande Médic à : .....H..... <input type="checkbox"/> VICTIME NON CRITIQUE</p>					

BILAN SECONDAIRE																																	
<p><b>B</b> SPO<sub>2</sub> : .....% A LAIR AMBIANT .....% SOUS O<sub>2</sub>A .....l/min                      FR : ...../min <input type="checkbox"/> AMPLE <input type="checkbox"/> SUPERFICIELLE <input type="checkbox"/> RÉGULIÈRE <input type="checkbox"/> IRRÉGULIÈRE</p>	<p><b>C</b> FC : ...../min <input type="checkbox"/> RÉGULIER <input type="checkbox"/> IRRÉGULIER <input type="checkbox"/> BIEN FRAPPÉ <input type="checkbox"/> FILANT                      T/A : BRAS GAUCHE : ...../..... BRAS DROIT : ...../.....  <input type="checkbox"/> PCI .....min <input type="checkbox"/> PCS INTERVALLE LIBRE : .....</p>																																
<p><b>D</b> TROUBLES NEUROLOGIQUES  <input type="checkbox"/> DÉSORIENTATION <input type="checkbox"/> AGITATION <input type="checkbox"/> ANOMALIE EXTENSION MEMBRES SUPÉRIEURS <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> PERTE SENSIBILITÉ G D  <input type="checkbox"/> OBNUBILATION <input type="checkbox"/> SOMNOLENCE <input type="checkbox"/> ANOMALIE PAROLE <input type="checkbox"/> PARALYSIE FACIALE <input type="checkbox"/> MEMBRE SUP <input type="checkbox"/> MEMBRE INF <input type="checkbox"/> TROUBLE ÉQUILIBRE <input type="checkbox"/> FOURMILLEMENTS</p>	<p>AUTRES LÉSIONS DÉCOUVERTES : .....</p> <p>PROVOQUÉS PAR : .....</p> <p>SYMPTÔMES/RESSENTIS/OBSERVATIONS : .....</p> <p>MALADIE / ANTÉCÉDENTS : .....</p> <p>HOSPITALISATION : .....</p> <p>TRAITEMENT : <input type="checkbox"/> ORDONNANCE JOINTE</p> <p>ALLERGIES : .....</p> <p>DERNIER REPAS A : .....H.....</p> <p><input type="checkbox"/> 1 DOULEUR <input type="checkbox"/> 5 DÉFORMATION  <input type="checkbox"/> 2 CONTUSION <input type="checkbox"/> 6 GONFLEMENT  <input type="checkbox"/> 3 PLAIE <input type="checkbox"/> 7 FRACTURE OUVERTE  <input type="checkbox"/> 4 BRÛLURE .....% <input type="checkbox"/> 8 SECTION</p> <p>ÉVALUATION DOULEUR : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 HEURE DE SURVENUE : .....H..... TEMPÉRATURE : .....°C GYCÉMIE : .....mg / dl</p>																																
<p><b>E</b> GESTES EFFECTUÉS</p> <p><input type="checkbox"/> RCP <input type="checkbox"/> DAE (INB DE CHOCS) .....H.....                      REPRSE ACTIVITÉ CARDIAQUE : .....H.....  <input type="checkbox"/> AVANT MÉDICALISATION <input type="checkbox"/> APRÈS MÉDICALISATION</p>																																	
<p>SURVEILLANCE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ENGIN</th> <th>GH</th> <th>Y</th> <th>GLASGOW</th> <th>V</th> <th>M</th> <th>FR</th> <th>SPO<sub>2</sub></th> <th>O<sub>2</sub> (l/min)</th> <th>FC</th> <th>T/A</th> <th>BG</th> <th>BD</th> <th>EVA</th> <th>T°C</th> <th>GYCÉMIE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <p>ARRIVÉE CH : .....</p> <p>DEVENIR</p> <p>NON HOSPITALISÉE : <input type="checkbox"/> INDEMNÉ <input type="checkbox"/> LAISSÉ SUR PLACE APRÈS BILAN  <input type="checkbox"/> REFUS DE TRANSPORT <input type="checkbox"/> CONFÉE A : .....H.....  <input type="checkbox"/> DCD</p> <p>BILAN TRANSMIS AU CRRA 15                  A .....H..... VISA CHEF D'AGRES : .....</p>		ENGIN	GH	Y	GLASGOW	V	M	FR	SPO <sub>2</sub>	O <sub>2</sub> (l/min)	FC	T/A	BG	BD	EVA	T°C	GYCÉMIE																
ENGIN	GH	Y	GLASGOW	V	M	FR	SPO <sub>2</sub>	O <sub>2</sub> (l/min)	FC	T/A	BG	BD	EVA	T°C	GYCÉMIE																		
<p>HOSPITALISÉE : STRUCTURE D'ACCUEIL : .....</p> <p>TRANSPORTÉE PAR : .....</p> <p>MÉDICALISATION <input type="checkbox"/> SMUR <input type="checkbox"/> MSP <input type="checkbox"/> MSP <input type="checkbox"/> ISP <input type="checkbox"/> AUTRE                  PRÉSENCE MÉDICALE <input type="checkbox"/> SMUR <input type="checkbox"/> MSP <input type="checkbox"/> ISP <input type="checkbox"/> AUTRE</p>																																	

## IV.2 – Evacuation du site lors d'une panne ou d'un sinistre

### **Panne électrique**

- 1- stopper les entrées à la caisse,
- 2- évacuer les bassins,
- 3- si besoin évacuer l'établissement et fermer établissement.

### **Incendie**

Toute personne découvrant un incendie, émanation de gaz, fuite de chlore devra :

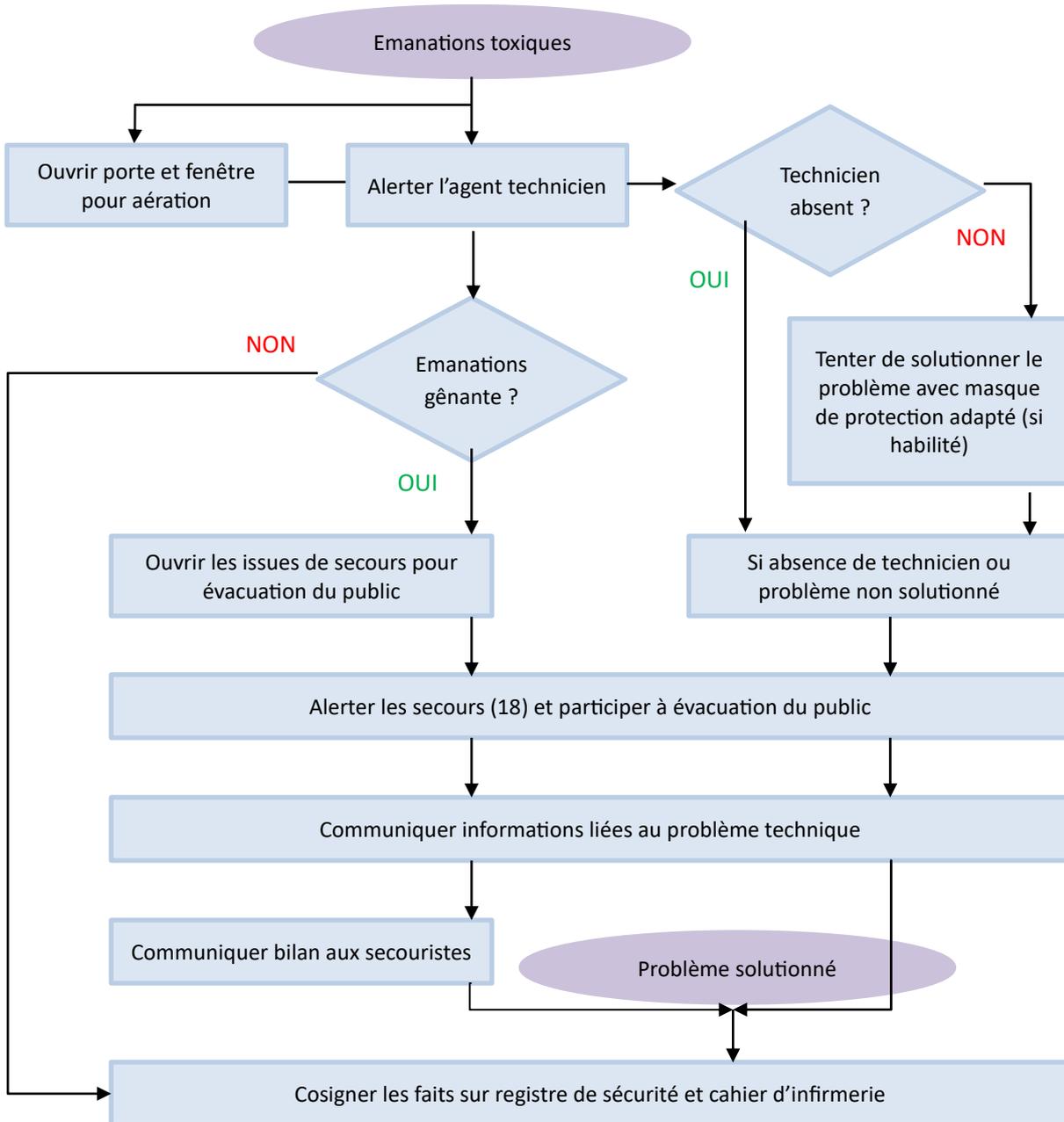
- Evacuer le bâtiment par les issues de secours vers les points de rassemblement
- confiner l'établissement jusqu'à l'arrivée des secours.
- Commencer le comptage des usagers

### **Autres :**

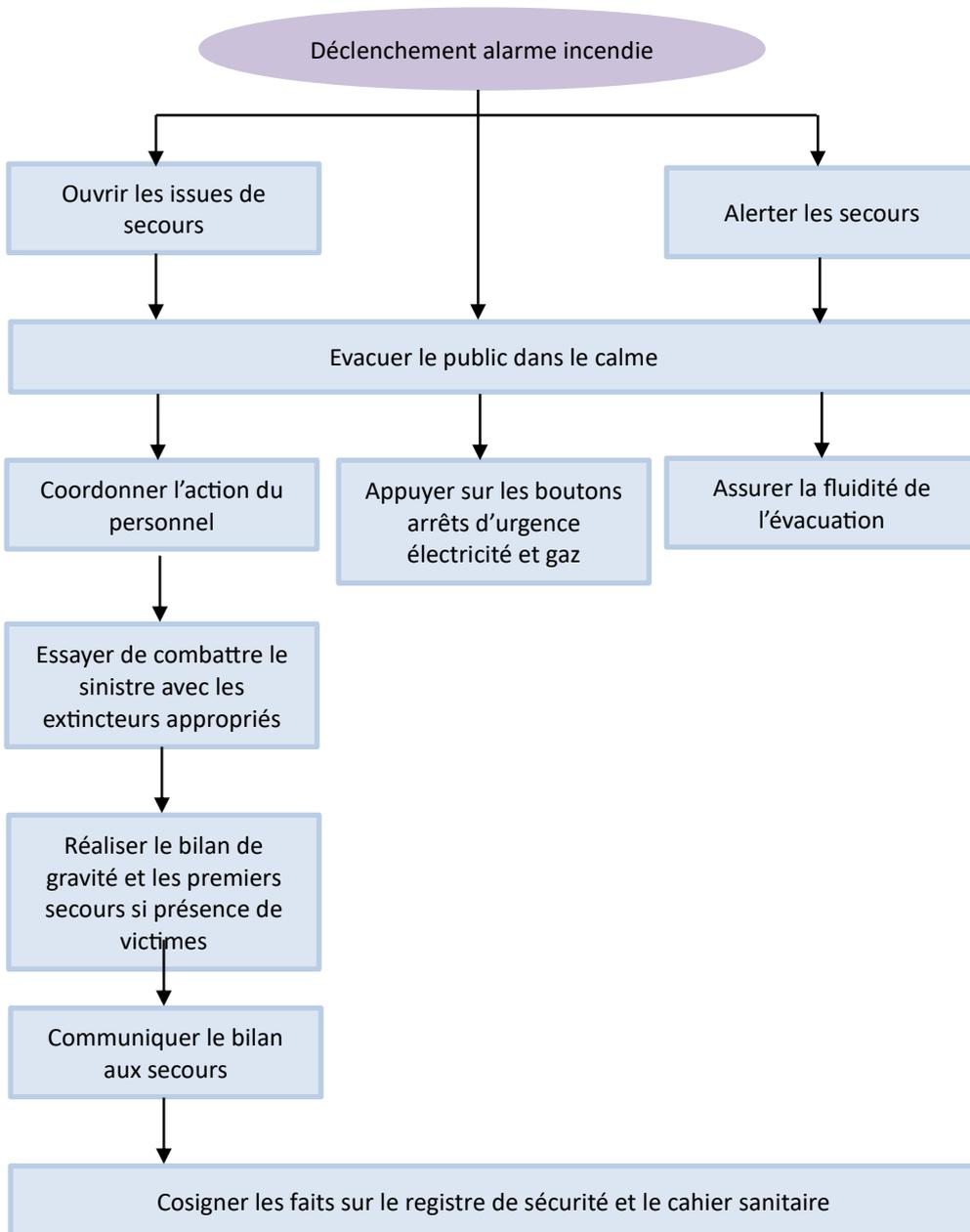
- Déclencher l'ordre d'évacuation en appuyant franchement sur le boîtier d'alarme incendie le plus proche.
- Arrêter le fonctionnement des installations techniques et électriques si nécessaires à l'aide des différents coups de poing d'urgence notamment coupure des vannes d'arrivée de gaz.
- Alerter les secours
- Le MNS et/ou l'accueil donne le message d'évacuation
- Evacuer le bâtiment par les issues de secours vers les points de rassemblement
- confiner l'établissement jusqu'à l'arrivée des secours.
- Commencer le comptage des usagers

Dès qu'une évacuation de l'établissement doit avoir lieu en urgence en période froide prévenir les pompiers afin qu'ils puissent mettre rapidement les baigneurs à l'abri des intempéries. En attendant, mettre à disposition des usagers les plus fragiles les couvertures de survie.

## EMANATIONS DANGEREUSE DE CHLORE



## ORGANISATION SECOURS INCENDIE





# V-NUMEROS D'APPEL D'URGENCE



**Communauté de communes Carmausin-Ségala 05 63 36 14 03**  
**RESPONSABLE DE LA PISCINE**  
**DIRECTION DE POLE**  
**PREVENTION**